

Image not found or type unknown



Nid de frelon sous la toiture de mon logement

Par **lamoureux**, le **27/09/2008** à **15:49**

voila j'ai un nid de frelon sous la toiture de notre logement qui etait deja present a la prise du logement.le proprietaire du logement est la commune et me dis que la destruction du nid est a ma charge.pourrais-je savoir si oui ou non ceci est a ma charge et si non quel recours puis je utiliser.rnmerci.